

Ajaccio, le 18 septembre 2015

Communiqué de presse

La Corse adopte son plan de gestion pour l'eau, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE, pour la période 2016 2021

Sur proposition de Paul Giacobbi, Président du Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse vient d'approuver le SDAGE 2016-2021 suite à son adoption à l'unanimité par le comité de bassin de Corse le 14 septembre dernier. Le SDAGE de Corse est le premier des SDAGE adopté en France.

Cette adoption fait suite à un long travail de construction concertée et la prise en compte des observations formulées au cours de l'élaboration du schéma, notamment dans le cadre des consultations des assemblées et du public.

Avec ce nouveau plan de gestion sont tracées, pour les 6 ans à venir, les priorités des politiques publiques pour l'eau, sur la base des objectifs à la fois exigeants mais surtout réalisables : maintenir le bon état de toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, littoral), terminer les travaux d'assainissement des communes et restaurer les rivières abîmées et les zones humides. Pour la première fois, une orientation spécifique est dédiée aux écosystèmes marins et lagunaires.

Avec globalement plus de 86 % des masses d'eau en bon état écologique, la richesse et la diversité du patrimoine insulaire restent exemplaires et l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques constitue un principe environnemental majeur à respecter et un enjeu très fort car indispensable à un développement économique harmonieux.

Si la Corse affiche toujours le meilleur score de rivières en bon état en France, certains habitants ruraux attendent encore une eau potable de qualité et un assainissement performant. Dans un contexte de changement climatique, les altérations physiques des rivières, les prélèvements d'eau excessifs et les pollutions domestiques ou pluviales sont les principales sources de déclassement des eaux.

Ce schéma engage tous ses auteurs, les collectivités, agriculteurs, industriels, associations de protection de la nature et de consommateurs, l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse. De cet engagement dépend sa réussite dont nous portons tous la responsabilité.

Le **SDAGE de Corse** est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin de Corse. Il fixe pour 6 ans les grandes priorités (appelées « orientations fondamentales ») d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive cadre européenne sur l'eau pour un bon état des eaux à atteindre en 2021. Il propose, pour atteindre le bon état des eaux, des actions par territoire, rassemblées dans un **programme de mesures**, document arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin de Corse.

Le **comité de bassin de Corse**, présidé par Paul Giacobbi, député de la Haute Corse, président du Conseil exécutif de Corse, est le « parlement local de l'eau ». C'est une assemblée de 40 membres qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : représentants des communes, des départements et de la Collectivité territoriale de Corse, des différents usagers de l'eau (consommateurs, agriculteurs, industriels, associations) et personnes compétentes (agences et offices CTC), de socio-professionnels, de l'Université de Corse et de l'Etat.

Son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr

Collectivité territoriale de Corse – Carole Belloni – 04 95 51 67 79 carole.belloni@ct-corse.fr – Marc-Ange Ingrand – 04 95 51 69 40 marc-ange.ingrand@ct-corse.fr